

N° 19/2024

Envoyé en préfecture le 09/04/2024

Reçu en préfecture le 09/04/2024

Publié le 09/04/2024

ID : 073-217302298-20240405-192024-DE



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

SAVOIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

| | |
|---------------|----|
| - en exercice | 14 |
| - présents | 12 |
| - votants | 12 |
| - absents | 02 |
| - exclus | 00 |

Date de la convocation :
22/03/2024

Date d'affichage :
22/03/2024

OBJET

**APPROBATION
DU COMPTE DE
GESTION
de l'exercice 2023
dressé par le
Receveur**

Acte rendu exécutoire après le
dépôt en Préfecture de
Chambéry 09/04/2024
et publication ou notification du
09/04/2024

De la commune de **ST CHRISTOPHE LA GROTTE**

Séance du **05 avril 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq avril à 19h00,

Le conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Laurette BOTTA, Maire

Etaient présents : BARRIER Pierre - BOTTA Laurette - CHAVAND Christelle - JARRIN Mathéo - PEYLIN Thomas - GAZZIOLA Jacques - L'HERITIER Christophe - FAVRE MARTINOZ Maryline - BERNARD Cécilia - TCHERKASSOF Anna - GIRAUX Morgane - MASSA Laurent

Absents (excusés) : CHEVILLAT Sébastien - PEYLIN Jean-Paul

Secrétaire : CHAVAND Christelle

Le Conseil Municipal,

▪ Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées, et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné par des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023 ;
- Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution budgétaire de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le compte de gestion, dressé, pour l'exercice 2023, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

Le Maire, Laurette BOTTA

La secrétaire de séance, Christelle CHAVAND :



N° 20/2024

Envoyé en préfecture le 09/04/2024

Reçu en préfecture le 09/04/2024

Publié le 09/04/2024

ID : 073-217302298-20240405-202024-DE



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

SAVOIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

| | |
|---------------|----|
| - en exercice | 14 |
| - présents | 12 |
| - votants | 12 |
| - absents | 02 |
| - exclus | 00 |

De la commune de **ST CHRISTOPHE LA GROTTE**

Séance du **05 avril 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq avril à 19h00,

Le conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Laurette BOTTA, Maire

Etaient présents : BARRIER Pierre - BOTTA Laurette - CHAVAND Christelle - JARRIN Mathéo - PEYLIN Thomas - GAZZIOLA Jacques - L'HERITIER Christophe - FAVRE MARTINOZ Maryline - BERNARD Cécilia - TCHERKASSOF Anna - GIRAUX Morgane - MASSA Laurent

Date de la convocation :
22/03/2024

Date d'affichage :
22/03/2024

Absents (excusés) : CHEVILLAT Sébastien - PEYLIN Jean-Paul

Secrétaire : CHAVAND Christelle

OBJET

**APPROBATION
DU COMPTE DE
GESTION du
service Eau &
Assainissement
de l'exercice 2023
dressé par le
Receveur**

Le Conseil Municipal,

▪ Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires du service Eau & Assainissement de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées, et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné par des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

▪ Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du service Eau & Assainissement de l'exercice 2023 ;

▪ Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

▪ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

▪ Statuant sur l'exécution budgétaire de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

▪ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le compte de gestion du service Eau & Assainissement, dressé, pour l'exercice 2023, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

Le Maire, Laurette BOTTA

La secrétaire de séance, Christelle CHAVAND :



Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture de Chambéry 09/04/2024 et publication ou notification du 09/04/2024

N° 21/2024

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
COMMUNE DE ST CHRISTOPHE

Envoyé en préfecture le 09/04/2024

Reçu en préfecture le 09/04/2024

Publié le 09/04/2024

ID : 073-217302298-20240405-212024-DE

Berger
Levraut

Délibéré par le Conseil Municipal le 05/04/2024

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 12

Nombre de suffrages exprimés : 11

VOTES : Abs : 0 contre : 0 pour : 11

Date convocation : 22/03/2024

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de M. Mattéo JARRIN, 1er Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Mme Laurette BOTTA, Maire, après s'être fait présenté le budget primitif,

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

| LIBELLE | FONCTIONNEMENT | | INVESTISSEMENT | | ENSEMBLE | |
|--------------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|
| | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent |
| Résultats reportés | | 556 322.23 | | 204 815.45 | 0.00 | 761 137.68 |
| Opérations de l'exercice | 385 782.37 | 508 332.76 | 534 050.69 | 595 161.00 | 919 833.06 | 1 103 493.76 |
| TOTAUX | 385 782.37 | 1 064 654.99 | 534 050.69 | 799 976.45 | 919 833.06 | 1 864 631.44 |
| Résultats de clôture | 0.00 | 678 872.62 | 0.00 | 265 925.76 | 0.00 | 944 798.38 |
| Restes à réaliser | | | 374 970.00 | 230 637.00 | 374 970.00 | 230 637.00 |
| TOTAUX CUMULES | 385 782.37 | 1 064 654.99 | 909 020.69 | 1 030 613.45 | 1 294 803.06 | 2 095 268.44 |
| RESULTATS DEFINITIFS | 0.00 | 678 872.62 | 0.00 | 121 592.76 | 0.00 | 800 465.38 |

2°) Constate , aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les valeurs du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;

5°) BARRIER-BOTTA-CHAVAND-FAVRE MARTINOZ-GAZZIOLA-GIRAUX-JARRIN-MASSA-L'HERITIER

MOLLIER-PEYLIN T.-TCHERKASSOF

ont signé au registre des délibérations.

Pour copie conforme,

A St Christophe la Grotte, le 08/04/2024

Le Maire, Laurette BOTTA :

La secrétaire de séance, Christelle CHAVAND



N° 22/2024

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
COMMUNE DE ST CHRISTOPHE

Envoyé en préfecture le 09/04/2024

Reçu en préfecture le 09/04/2024

Publié le 09/04/2024

ID : 073-217302298-20240405-222024-DE



Délibéré par le Conseil Municipal le 05/04/2024

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 12

Nombre de suffrages exprimés : 11

VOTES : Abs : 0 contre : 0 pour : 11

Date convocation : 22/03/2024

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF EAU & ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de M.Mattéo JARRIN, 1er Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Mme Laurette BOTTA, Maire, après s'être fait présenté le budget primitif,

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

| LIBELLE | FONCTIONNEMENT | | INVESTISSEMENT | | ENSEMBLE | |
|--------------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|
| | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent |
| Résultats reportés | | 176 363.77 | | 125 253.80 | 0.00 | 301 617.57 |
| Opérations de l'exercice | 122 768.25 | 78 583.01 | 34 178.40 | 87 685.44 | 156 946.65 | 166 268.45 |
| TOTAUX | 122 768.25 | 254 946.78 | 34 178.40 | 212 939.24 | 156 946.65 | 467 886.02 |
| Résultats de clôture | 0.00 | 132 178.53 | 0.00 | 178 760.84 | 0.00 | 310 939.37 |
| Restes à réaliser | | | 37 500.00 | 8 612.00 | 37 500.00 | 8 612.00 |
| TOTAUX CUMULES | 122 768.25 | 254 946.78 | 71 678.40 | 221 551.24 | 194 446.65 | 476 498.02 |
| RESULTATS DEFINITIFS | 0.00 | 132 178.53 | 0.00 | 149 872.84 | 0.00 | 282 051.37 |

2°) Constate , aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;

5°) BARRIER-BOTTA-CHAVAND-FAVRE MARTINOZ-GAZZIOLA-GIRAUX-JARRIN-MASSA-L'HERITIER

MOLLIER-PEYLIN T.-TCHERKASSOF

ont signé au registre des délibérations.

Pour copie conforme,

A St Christophe la Grotte, le 08/04/2024

Le Maire, Laurette BOTTA :

La secrétaire de séance, Christelle CHAVAND



N° 23/2024

Envoyé en préfecture le 09/04/2024

Reçu en préfecture le 09/04/2024

Publié le 09/04/2024

ID : 073-217302298-20240405-232024-DE



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
COMMUNE DE ST CHRISTOPHE

Délibéré par le Conseil Municipal le 05/04/2024

Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 12
Nombre de suffrages exprimés : 12
VOTES : Abs : 0 contre : 0 pour : 12

Date convocation : 22/03/2024

DELIBERATION CONCERNANT
L'AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023
BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Laurette BOTTA, Maire
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2023
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

| | RESULTAT CA 2022 | VIREMENT A LA SI | RESULTAT DE L'EXERCICE 2023 | RESTES A REALISER 2023 | SOLDE DES RESTES A REALISER | CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT |
|--------|---------------------|---------------------|-----------------------------------|------------------------------|-----------------------------------|---|
| INVEST | 204 815.45 € | | 61 110.31 € | 374 970.00 € 230 637.00 € | - 144 333.00 € | 121 592.76 € |
| FONCT | 800 845.78 € | 244 523.55 € | 122 550.39 € | | | 678 872.62 € |

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

| | |
|--|--------------|
| EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023 | 678 872.62 € |
| Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068) | - € |
| Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) | 678 872.62 € |
| Total affecté au c/ 1068 : | - € |
| DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement | - € |

Fait à St Christophe la Grotte, Le 08/04/2024
Pour copie conforme

Le Maire, Laurette BOTTA :



La secrétaire de séance, Christelle CHAVAND

N° 24/2024

Envoyé en préfecture le 09/04/2024

Reçu en préfecture le 09/04/2024

Publié le 09/04/2024

ID : 073-217302298-20240405-242024-DE



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
COMMUNE DE ST CHRISTOPHE

Délibéré par le Conseil Municipal le 05/04/2024

Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 12
Nombre de suffrages exprimés : 12
VOTES : Abs : 0 contre : 0 pour : 12

Date convocation : 22/03/2024

DELIBERATION CONCERNANT
L'AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2023
BUDGET ANNEXE EAU & ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Laurette BOTTA, Maire
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2023
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

| | RESULTAT CA 2022 | VIREMENT A LA SI | RESULTAT DE L'EXERCICE 2023 | RESTES A REALISER 2023 | SOLDE DES RESTES A REALISER | CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT |
|--------|---------------------|---------------------|-----------------------------------|------------------------------|-----------------------------------|---|
| INVEST | 125 253.80 € | | 53 507.04 € | 37 500.00 € 8 612.00 € | - 28 888.00 € | 149 872.84 € |
| FONCT | 176 363.77 € | - € | - 44 185.24 € | | | 132 178.53 € |

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

| | |
|--|--------------|
| EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023 | 132 178.53 € |
| Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068) | - € |
| Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) | 132 178.53 € |
| Total affecté au c/ 1068 : | - € |
| DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement | - € |

Fait à St Christophe la Grotte, Le 08/04/2024
Pour copie conforme

Le Maire, Laurette BOTTA :



La secrétaire de séance, Christelle CHAVAND

N° 25/2024

Envoyé en préfecture le 09/04/2024

Reçu en préfecture le 09/04/2024

Publié le 09/04/2024

ID : 073-217302298-20240405-252024-DE



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

SAVOIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de **ST CHRISTOPHE LA GROTTE**

Séance du **05 avril 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq avril à 19h00,

Le conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Laurette BOTTA, Maire

Etaient présents : BARRIER Pierre - BOTTA Laurette - CHAVAND Christelle - JARRIN Mathéo - PEYLIN Thomas - GAZZIOLA Jacques - L'HERITIER Christophe - FAVRE MARTINOZ Maryline - BERNARD Cécilia - TCHERKASSOF Anna - GIRAUX Morgane - MASSA Laurent

Absents (excusés) : CHEVILLAT Sébastien - PEYLIN Jean-Paul

Secrétaire : CHAVAND Christelle

Date de la convocation :
22/03/2024

Date d'affichage :
22/03/2024

Nombre de conseillers

| | |
|---------------|----|
| - en exercice | 14 |
| - présents | 12 |
| - votants | 12 |
| - absents | 02 |
| - exclus | 00 |

OBJET

**Vote du budget
primitif principal
2024**

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif principal 2024 arrêté lors de la réunion de la commission des finances en date du 12/02/2024 comme suit :

| Section de fonctionnement | | |
|--|-----------------------|-----------------------|
| | DEPENSES | RECETTES |
| Crédits votés au présent budget | 1 124 672.00 € | 445 800.00 € |
| Restes à réaliser de l'exercice 2023 | - € | - € |
| 002 Résultat de fonctionnement reporté | - € | 678 872.00 € |
| TOTAL de la section de fonctionnement | 1 124 672.00 € | 1 124 672.00 € |
| Section d'investissement | | |
| | DEPENSES | RECETTES |
| Crédits votés au présent budget | 1 226 600.00 € | 1 105 008.00 € |
| Restes à réaliser de l'exercice 2023 | 374 970.00 € | 230 637.00 € |
| 001 Solde d'exécution reporté | - € | 265 925.00 € |
| TOTAL de la section d'investissement | 1 601 570.00 € | 1 601 570.00 € |
| TOTAL DU BUDGET | 2 726 242.00 € | 2 726 242.00 € |

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Approuve le budget primitif principal 2024 arrêté comme présenté ci-dessus :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

Le Maire, Laurette BOTTA La secrétaire de séance, Christelle CHAVAND :



Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture de Chambéry 09/04/2024 et publication ou notification du 09/04/2024

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

SAVOIE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

| | |
|---------------|----|
| - en exercice | 14 |
| - présents | 12 |
| - votants | 12 |
| - absents | 02 |
| - exclus | 00 |

De la commune de **ST CHRISTOPHE LA GROTTE**Séance du **05 avril 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq avril à 19h00,

Le conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Laurette BOTTA, Maire

Etaient présents : BARRIER Pierre - BOTTA Laurette - CHAVAND Christelle - JARRIN Mathéo - PEYLIN Thomas - GAZZIOLA Jacques - L'HERITIER Christophe - FAVRE MARTINOZ Maryline - BERNARD Cécilia - TCHERKASSOF Anna - GIRAUX Morgane - MASSA Laurent

Date de la convocation :
22/03/2024

Date d'affichage :
22/03/2024

Absents (excusés) : CHEVILLAT Sébastien - PEYLIN Jean-Paul

Secrétaire : CHAVAND Christelle

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif annexe eau & assainissement 2024 arrêté lors de la réunion de la commission des finances en date du 12/02/2024 comme suit :

OBJET

**Vote du budget
primitif annexe eau
& assainissement
2024**

| Section d'exploitation | | |
|---|---------------------|---------------------|
| | DEPENSES | RECETTES |
| Crédits votés au présent budget | 214 478.00 € | 82 300.00 € |
| Restes à réaliser de l'exercice 2023 | - € | - € |
| 002 Résultat d'exploitation reporté | - € | 132 178.00 € |
| TOTAL de la section d'exploitation | 214 478.00 € | 214 478.00 € |
| Section d'investissement | | |
| | DEPENSES | RECETTES |
| Crédits votés au présent budget | 195 872.00 € | 46 000.00 € |
| Restes à réaliser de l'exercice 2023 | 37 500.00 € | 8 612.00 € |
| 001 Solde d'exécution reporté | - € | 178 760.00 € |
| TOTAL de la section d'investissement | 233 372.00 € | 233 372.00 € |
| TOTAL DU BUDGET | 447 850.00 € | 447 850.00 € |

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Approuve le budget primitif annexe eau & assainissement 2024 arrêté comme présenté ci-dessus :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture de Chambéry 09/04/2024 et publication ou notification du 09/04/2024

Le Maire, Laurette BOTTA

La secrétaire de séance, Christelle CHAVAND :





REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

SAVOIE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

| Nombre de conseillers | |
|-----------------------|----|
| - en exercice | 14 |
| - présents | 12 |
| - votants | 12 |
| - absents | 02 |
| - exclus | 00 |

Date de la convocation :
22/03/2024

Date d'affichage :
22/03/2024

De la commune de **ST CHRISTOPHE LA GROTTTE**

Séance du **05 avril 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq avril à 19h00,

Le conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Laurette BOTTA, Maire

Etaient présents : BARRIER Pierre - BOTTA Laurette - CHAVAND Christelle - JARRIN Mathéo - PEYLIN Thomas - GAZZIOLA Jacques - L'HERITIER Christophe - FAVRE MARTINOZ Maryline - BERNARD Cécilia - TCHERKASSOF Anna - GIRAUX Morgane - MASSA Laurent

Absents (excusés) : CHEVILLAT Sébastien - PEYLIN Jean-Paul

Secrétaire : CHAVAND Christelle

MADAME LE MAIRE :

REVIENT devant le Conseil Municipal pour évoquer la procédure de renouvellement de la délégation de service public pour l'exploitation du complexe Bar, Restaurant, Gîtes « La Cure Gourmande ».

RAPPELLE la délibération en date du 1^{er} mars 2024 qui a fixé les conditions de dépôt des listes en vue de l'élection des membres de la commission de délégation de service public spécifique pour la délégation de service public délégation de service public du complexe Bar, Restaurant, Gîtes « La Cure Gourmande ».

RAPPELLE que dans la procédure concession, c'est cette commission qui est chargée de procéder à l'examen des éléments de candidature en vue de l'agrément des candidats, puis d'analyser les offres des candidats agréés et d'émettre un avis sur les offres au regard des critères d'attribution.

Conformément à l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commission se compose de 3 membres titulaires et de 3 membres suppléants désignés à la représentation proportionnelle au plus fort reste au sein du Conseil municipal, ainsi que du Maire ou toute autre autorité habilitée à signer la convention, Président de droit de la commission.

PRESENTE la liste proposée composée de :

| Membres titulaires | Membres suppléants |
|-----------------------------|------------------------|
| M. BARRIER Pierre | M. PEYLIN Jean-Paul |
| M. JARRIN Mattéo | M. GAZZIOLA Jacques |
| Mme FAVRE MARTINOZ Maryline | Mme CHAVAND Christelle |
| | Mme BERNARD Cécilia |

INVITE le conseil municipal à procéder à la désignation des membres de la commission de délégation de service public spécifique pour la délégation de service public délégation de service public du complexe Bar, Restaurant, Gîtes « La Cure Gourmande ».

.../...

OBJET

**DESIGNATION
DES MEMBRES
DE LA
COMMISSION DE
DELEGATION DE
SERVICE PUBLIC
POUR LA
DELEGATION DE
SERVICE PUBLIC
DU COMPLEXE
BAR,
RESTAURANT,
GITES « LA CURE
GOURMANDE »**

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture de Chambéry 09/04/2024 et publication ou notification du 09/04/2024

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

VU les articles L1411-5 et D1411-5 du code général des collectivités territoriales ;
VU la délibération en date du 1^{er} mars 2024 qui a fixé les conditions de dépôt des listes en vue de l'élection des membres de la commission de délégation de service public spécifique pour la délégation de service public du complexe Bar, Restaurant, Gîtes « La Cure Gourmande

VU l'exposé de Monsieur le Maire ;

CONSTATANT qu'il n'y pas d'autre liste ;

DESIGNE, au terme d'un scrutin à la représentation proportionnelle au plus fort reste, les membres de la commission de délégation de service public :

Au titre de membre titulaire de la commission de délégation de service public :

- Madame le MAIRE, Laurette BOTTA
- Madame/Monsieur BARRIER Pierre ;
- Madame/Monsieur JARRIN Mattéo ;
- Madame/Monsieur FAVRE MARTINOZ Maryline ;

Au titre de membre suppléant de la commission de délégation de service public :

- Madame/Monsieur PEYLIN Jean-Paul ;
- Madame/Monsieur GAZZIOLA Jacques ;
- Madame/Monsieur CHAVAND Christelle ;
- Madame/Monsieur BERNARD Cécilia ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Maire, Laurette BOTTA

La secrétaire de séance, Christelle CHAVAND :



N° 28/2024

Envoyé en préfecture le 09/04/2024

Reçu en préfecture le 09/04/2024

Publié le 09/04/2024

ID : 073-217302298-20240405-282024-DE



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

SAVOIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

| | |
|---------------|----|
| - en exercice | 14 |
| - présents | 12 |
| - votants | 12 |
| - absents | 02 |
| - exclus | 00 |

De la commune de **ST CHRISTOPHE LA GROTTÉ**

Séance du **05 avril 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq avril à 19h00,

Le conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Laurette BOTTA, Maire

Etaient présents : BARRIER Pierre - BOTTA Laurette - CHAVAND Christelle - JARRIN Mathéo - PEYLIN Thomas - GAZZIOLA Jacques - L'HERITIER Christophe - FAVRE MARTINOZ Maryline - BERNARD Cécilia - TCHERKASSOF Anna - GIRAUX Morgane - MASSA Laurent

Date de la convocation :
22/03/2024

Date d'affichage :
22/03/2024

Absents (excusés) : CHEVILLAT Sébastien - PEYLIN Jean-Paul

Secrétaire : CHAVAND Christelle

OBJET

**Réalisation de petits
travaux par les
jeunes du PAJ**

Mme le maire donne connaissance à l'Assemblée du courrier du PAJ sollicitant la commune pour effectuer des petits travaux d'entretien afin de financer un séjour estival.

Mme le maire propose de leur faire réaliser les travaux suivants :

- Nettoyage des 4 bassins communaux
- Nettoyage d'un abri-bus
- Désherbage du cimetière
- Nettoyage des panneaux du village

Après délibération, le conseil municipal :

- Décide à l'unanimité de faire réaliser les travaux tels que proposés par Mme le maire aux jeunes du PAJ sur 3 mercredis après-midis pour un montant de 300€ sur la période mai/juin 2024 ;
- Charge Mme le maire de la conduite des démarches et l'autorise à signer tous actes et documents nécessaires.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Maire, Laurette BOTTA

La secrétaire de séance, Christelle CHAVAND :

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture de Chambéry 09/04/2024 et publication ou notification du 09/04/2024

